Eléments de diagnostic : quelques bases à connaître et faire partager

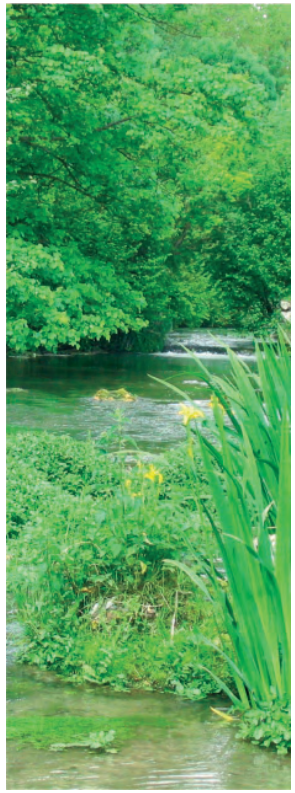

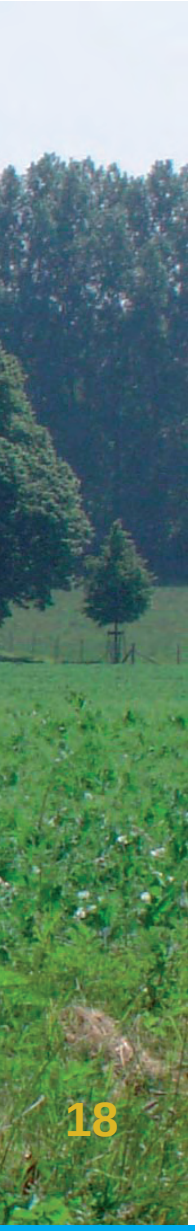

Le travail de concertation a montré que si les acteurs sont tous sensibles au paysage, ils connaissent en revanche assez mal l'ensemble de la totalité du territoire du Pays, et manquent de données sur les paysages.

Les quelques pages qui suivent, résument l'état des lieux qui a été approprié et partagé par les participants, activement mis à contribution dans la préparation de la charte paysagère.

Ces propos visent à rappeler que le paysage est un sujet vaste qui concerne toutes les facettes d'un territoire :

- l'environnement, et les caractéristiques d'une nature travaillée par des générations d'habitants,
- la culture, ce qui constitue les patrimoines et l'identité locale,
- l'habitat, et tous les espaces à vivre ou à traverser au quotidien,
- l'économie, au travers de nombreuses activités et infrastructures.

Paysage et Environnement

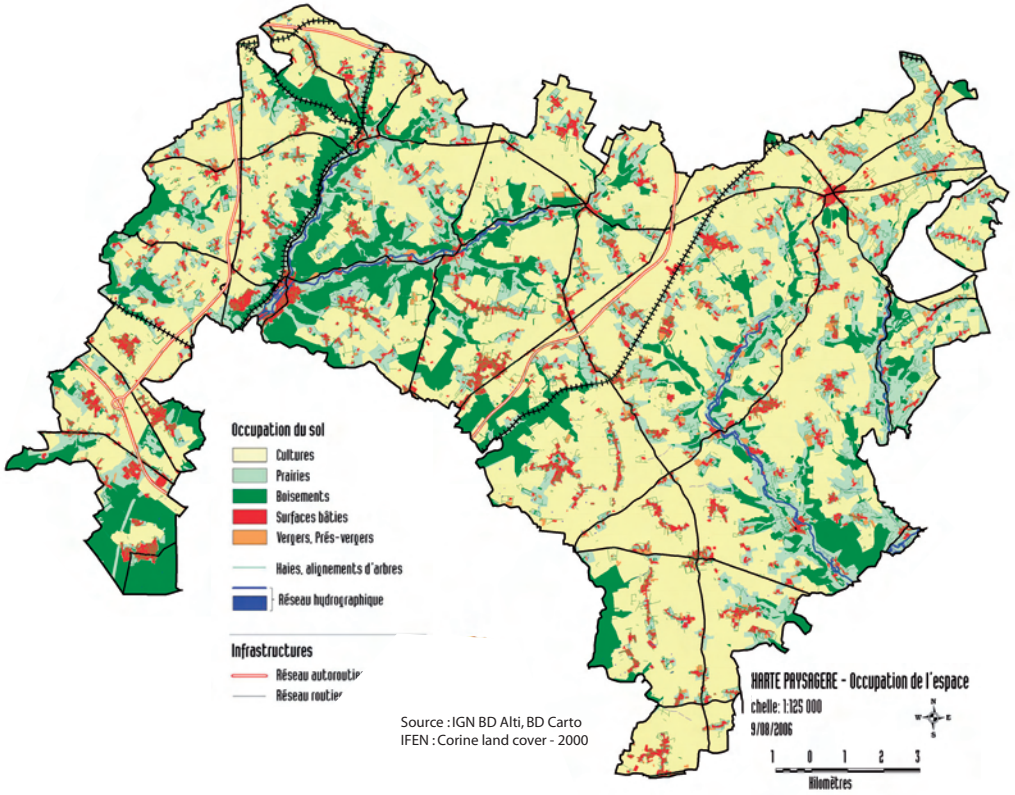

Source : IGN BD Alti, BD Carto
IFEN : Corine land cover - 2000

La géographie physique comme déterminant des grandes caractéristiques paysagères.

- une histoire géologique qui a formé un paysage de plateau légèrement ondulé s'élevant vers l'est et d'une altitude moyenne de 160 m,

- 4 vallées assez étroites et encaissées et de nombreux vallons «secs» dessinés sous l'action de l'eau,

- relief et sols déterminent l'occupation actuelle de l'espace : grandes cultures sur les plateaux fertiles, boisements relégués sur les versants aux sols peu épais, prairies en fond de vallée....

- Un territoire de transition à l'interface du Pays de Caux et du Bray, constitué de vastes paysages, ouverts sur les plateaux et où vallées et vallons offrent des vues et perspectives variées.

Des richesses écologiques relevant de la «nature de proximité»

- une absence de sites naturels protégés pour leur valeur écologique,

- des inventaires faunistiques et floristiques qui ne reconnaissent la valeur et la richesse que de quelques sites encore relativement préservés : bois de pente, pelouses calcicoles, mares, prairies humides... (les ZNIEFF de type I occupent moins de 1% de l'espace),

- la qualité des paysages et la biodiversité tiennent pour beaucoup aux vallées et à des milieux interstitiels qui n'ont pas de fonction économique (ceintures des villages notamment),

- les richesses écologiques locales (même «ordinaires») participent au maintien de paysages vivants et sont le support de nombreuses activités de pleine nature

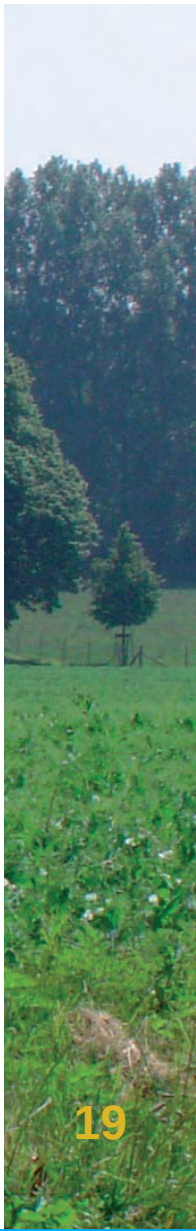

Paysage et Environnement

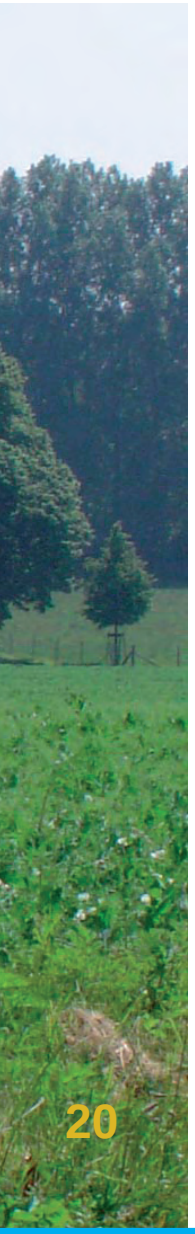

Hydrologie et bassins versants

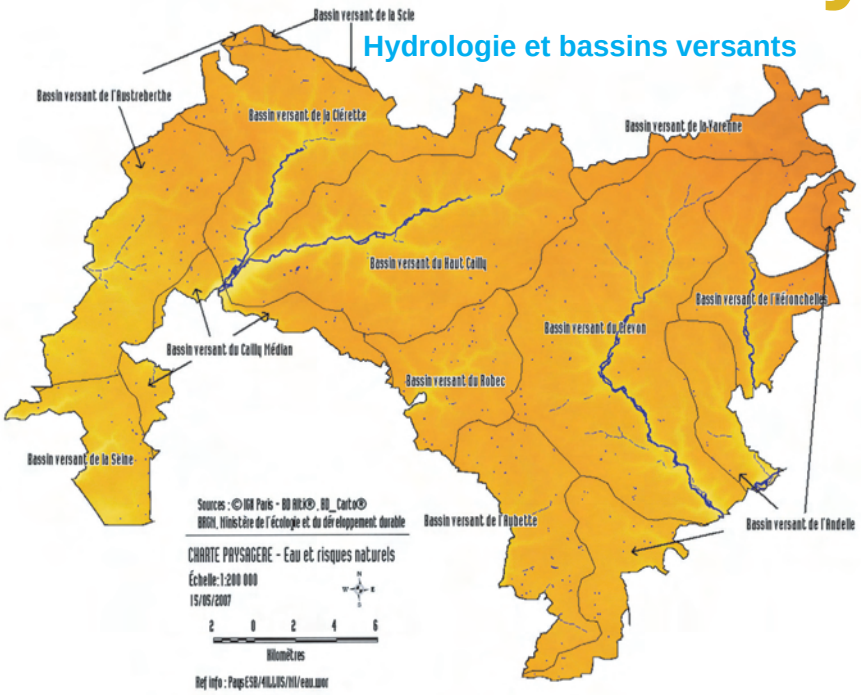

La présence discrète de l'eau dans les paysages

- Des paysages fertiles et verdoyants sous l'effet d'un climat tempéré et humide

- Un réseau hydrographique peu développé du fait de l'infiltration importante dans les sols : 4 cours d'eau permanents (la Clérette, le Cailly, le Crevon et l'Héronchelles)

- Une sensibilité des sols à l'érosion et au ruissellement source de risques naturels importants (inondations, glissements de terrains)

- Une gestion technique de la ressource en eau qui s'est affranchie des réalités naturelles et a oublié l'intérêt fonctionnel des mares, talus, fossés, prairies humides…

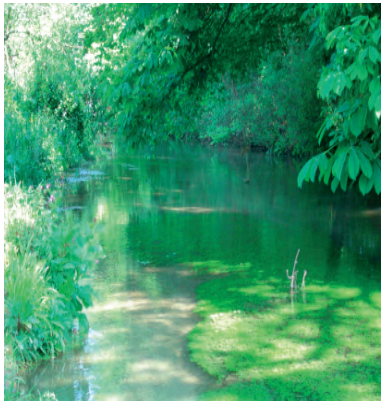

Points forts

- alternance de paysages ouverts/fermés, diversités paysagère : plateaux ouverts, vallées, bois, cours d'eau, villages...
- qualité paysagère des vallées en amont
- potentialités de mise en valeur des cours d'eau et du patrimoine associé
- un réseau biologique constitué de continuités forestières le long des vallées et des corridors écologiques liés à l'eau.

Points faibles

- panoramas et points de vue non identifiés, difficiles à trouver,
- absence d'entretien et de mise en valeur des cours d'eau, artificialisation des berges,
- disparition des mares, zones humides et ripisylves,
- absence de connaissance structurée et de politique de conservation des richesses écologiques locales,
- peu d'écosystèmes typiques, hormis ceux de la campagne (homme et nature associés)

Paysage, identité et culture

Une image récente d'espace rurbain attractif et polarisé

- Un positionnement à l'interface de Pays aux identités (paysagères notamment) bien marquées : Pays de Caux, de Bray, Vexin normand, Vallée de Seine…

- Une grande diversité de formes paysagères, une absence de patrimoine ou d'histoire commune, pour un Pays récent en quête d'image identitaire

- Une polarisation importante vers l'agglomération rouennaise qui marque les paysages notamment par une fonction périurbaine et résidentielle affirmée

- Un territoire qui bénéficie d'une image de campagne attractive aux portes de la ville

Des paysages supports d'un cadre de vie et d'une offre de loisirs attractifs

- Une arrivée importante et continue de nouvelles populations en recherche d'un cadre de vie agréable et de nature

- Des paysages et espaces ruraux source d'aménités (bien-être, détente…) aussi bien pour les habitants que pour les personnes de passage

- Quelques grands sites ou équipements attractifs (parc zoologique de Clères, parc de loisirs du Bocasse, plan d'eau de loisirs de Montville…)

- De nombreux loisirs de pleine nature bénéficiant des paysages ou les valorisant : circuits de randonnée, chasse, pêche, équitation, golf, accrobranche…

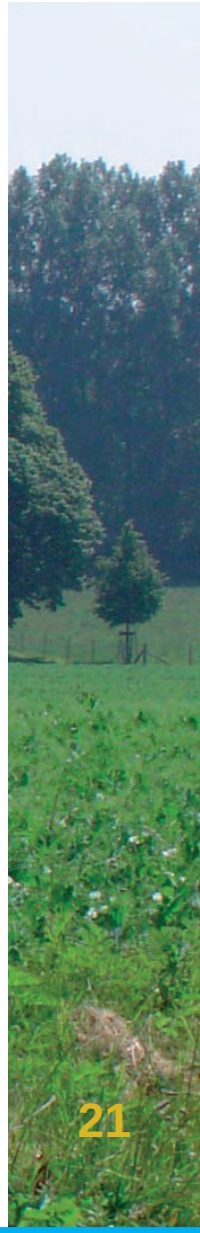

Paysage, identité et culture

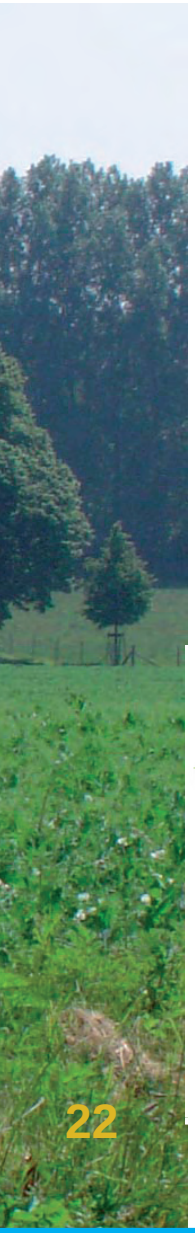

Un patrimoine bâti et architectural diversifié, qui ponctue les paysages

- Près de 400 édifices inventoriés pour leur qualité architecturale : 130 manoirs et châteaux, un important patrimoine religieux, quelques fermes et habitats anciens et petit patrimoine multiple et varié

- Un patrimoine diversifié, en assez bon état et objet de multiples actions de restauration et mise en valeur (brochures, animations, festivals…)

- Mais peu de sites historiques et paysagers protégés : 12 monuments historiques classés, 2 sites classés, pas de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

- Peu de sites et monuments vraiment connus, visibilité et accessibilité difficile (propriétés privées)

Points forts

- des problématiques d'évolution des paysages communes sur le Pays et susceptibles de rassembler
- offre de loisirs diversifiée et nombreux itinéraires de randonnée
- espaces de qualité et variété du patrimoine (manoirs, châteaux, églises, jardins , moulins, pigeonniers...)
- importance du patrimoine architectural, prise de conscience de l'intérêt touristique de ce patrimoine et début de valorisation

Points faibles

- pas d'identité commune issue des formes paysagères
- accessibilité limitée aux bois, forêts, cours d'eau ainsi qu'à une partie du patrimoine architectural (propriétés privées),
- acheteurs de loisirs encore peu impliqués dans la préservation des paysages,

faiblesse du tissu associatif dans le domaine du patrimoine architectural,

- absence de mesures de protection et de cohérence du bâti aux abords des éléments patrimoniaux et absence de mesures de recensement et de conservation du petit patrimoine

Patrimoine protégé et itinéraires de randonnée

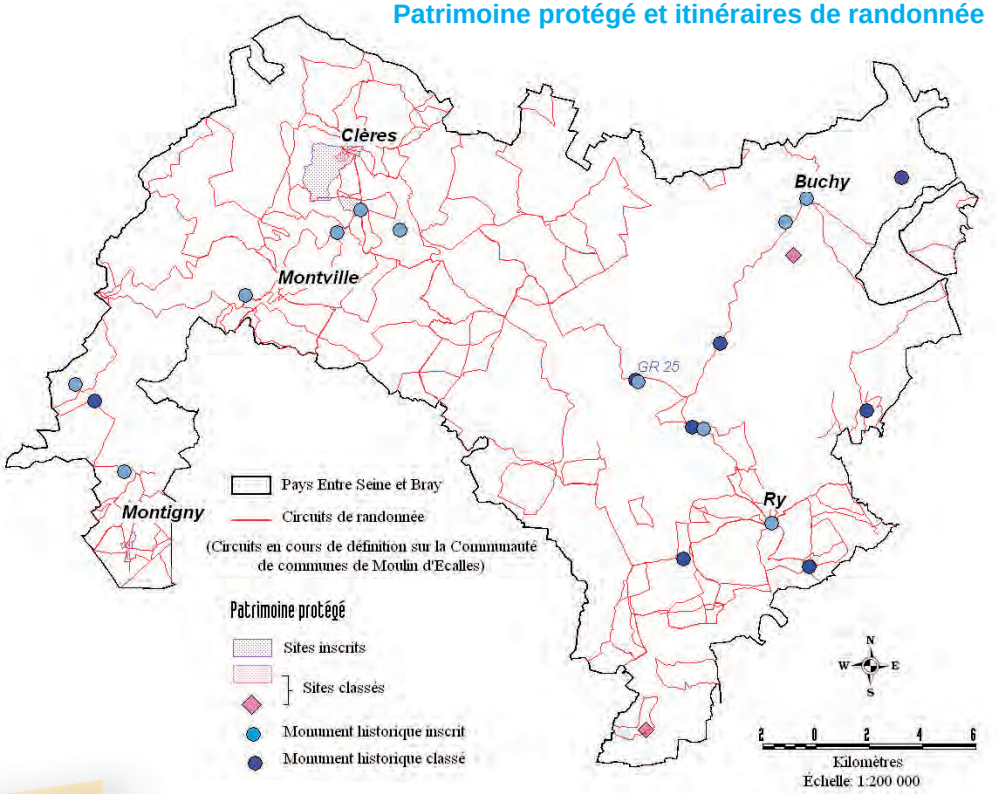

Source : Environnement Votre,2006
Office de Tourisme Conseil Général de Seine-Maritime, DIREN Haute-Normandie, IGN Paris BD_Carto

Paysage et Urbanisme - Habitat

Des paysages bouleversés par les nouvelles formes d'habitat

- une augmentation importante de la population (environ + 45%) et du nombre de logements depuis 1975 qui se poursuit à un rythme important, très supérieur à la moyenne départementale

- une urbanisation qui s'étend progressivement des abords de l'agglomération aux espaces les plus reculés du Pays en suivant les axes de communication

- un habitat de type résidentiel (93 % des logements) récent (50 % des habitations ont moins de 30 ans), qui se développe sous forme de lotissements en posant le problème de son intégration au paysage et au bâti traditionnel (implantation, choix des matériaux, mode de délimitation…)

- Près de 85 % des communes sont dotées de documents d'urbanisme, en particulier dans les espaces les plus sensibles à l'urbanisation, mais peu de place est faite au paysage dans ceux-ci (méconnaissance des possibilités d'action)

Un impact important des espaces publics et équipements collectifs dans les paysages quotidiens

- des espaces publics tous différents mais dont les pôles attractifs sont les mêmes (mairie, église, école, terrains de sports…) et font régulièrement l'objet d'opérations de mise en valeur

- des espaces publics dans l'ensemble peu nombreux et limités (communes de petites tailles) mais très prisés dès qu'ils mettent en valeur les éléments d'intérêt locaux (mare, cours d'eau, monument, arbre remarquable…)

- une trop grande place faite à la voiture au détriment des piétons et cyclistes qui n'ont pas la place d'évoluer en sécurité

- une tendance à la multiplication des équipements collectifs sur le modèle urbain qui, même s'ils se font désormais plus discrets (choix des couleurs et matériaux), pose toujours le problème de leur intégration et de leur pérennité eu égard aux effets de mode

- un petit mobilier (abribus, containers, éclairage, bancs…) assez peu marquant

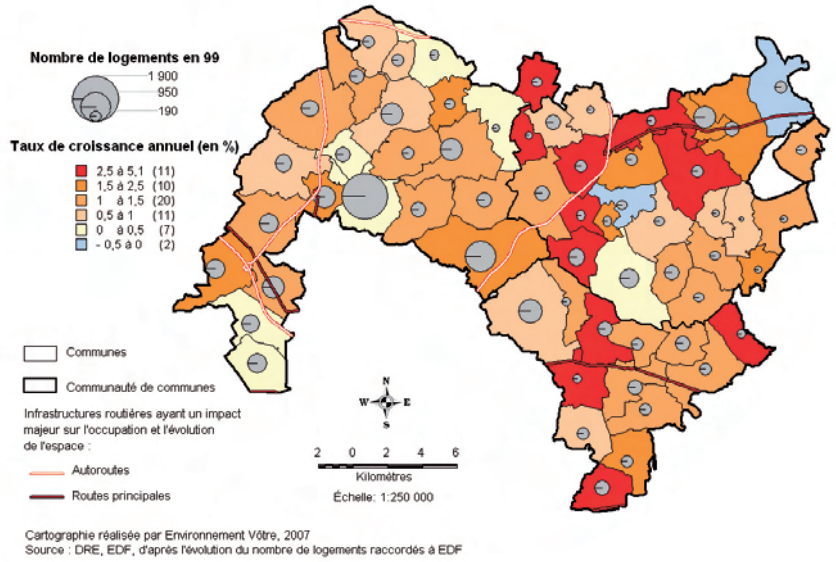

Cartographie réalisée par Environnement Vôtre, 2007
Source : DRE, EDF, d'après l'évolution du nombre de logements raccordés à EDF

Un éclatement des formes urbaines traditionnelles

- Des morphologies de villages très différentes selon les unités paysagères (villages rue, bourgs groupés, villages éclatés en hameaux…), mais de plus en plus menacées par le mitage et la pression foncière (la silhouette traditionnelle marquée par le clocher de l'église s'estompe)

- une disparition des éléments de transition avec l'espace agricole autour des villages (disparition des vergers, prairies et haies bocagères)

- Des entrées de village encore préservées de la publicité et du bâti économique

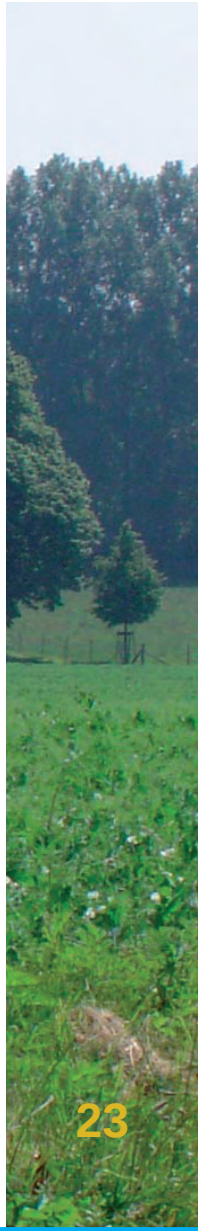

Paysage et Urbanisme - Habitat

Points forts

- jardins en règle générale soignés et intégrant de plus en plus les essences locales,
- volonté d'aménager et de préserver des espaces publics de qualité, actions de mise en valeur des centres bourgs
- qualité paysagère des aménagements qui tend à s'améliorer,
- la brique rouge : un élément d'identité,
des silhouettes de villages encore relativement préservées,
- nombreux documents d'urbanisme
- quelques routes pittoresques encore préservées et valorisables

Points faibles

- urbanisation trop exclusivement sous forme de lotissements (problèmes d'intégration, étalement urbain)
- faiblesse de l'habitat locatif
- multiplication des équipements collectifs qui urbanisent la campagne
- disparition de la trame végétale autour des villages,
- peu de mesures de préservation des paysages dans les documents d'urbanisme
- infrastructures de transport intégrant peu ou mal la dimension paysagère,
trop grande plac eoprise par la voiture dans les centres bourgs

Zones bâties et infrastructures de transport

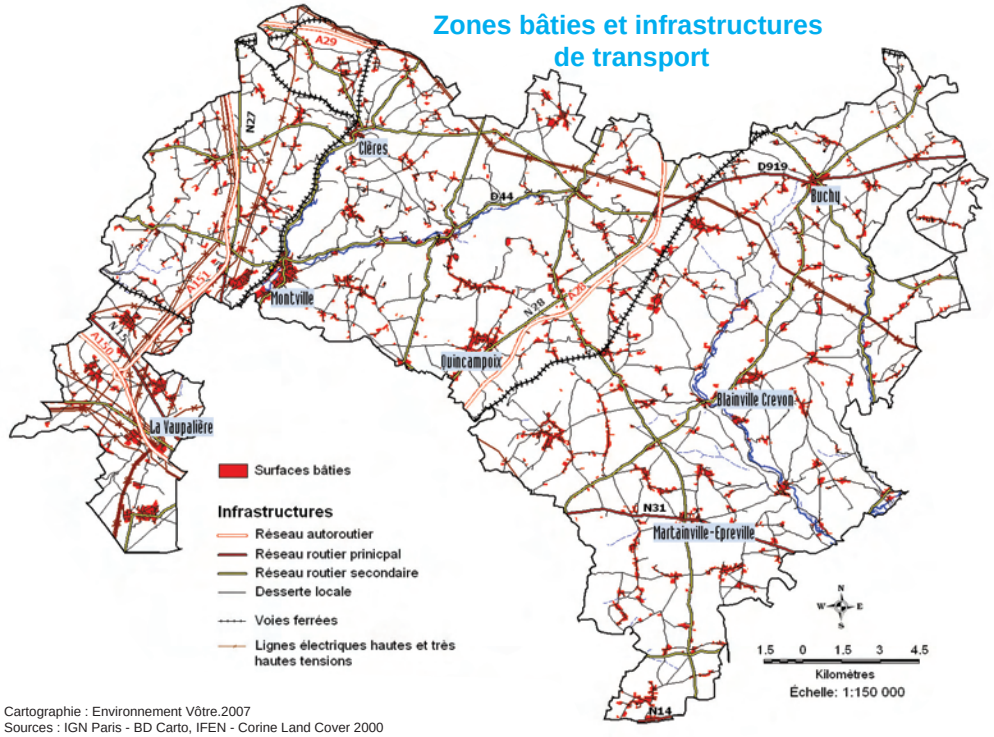

Cartographie : Environnement Vôtre.2007
Sources : IGN Paris - BD Carto, IFEN - Corine Land Cover 2000

Des infrastructures de transport qui participent aux évolutions actuelles et à l'image du Pays

- la prédominance du mode routier : 1300 km de routes sur le Pays, 45 km de voies ferrées et pas d'axe de circulation douce en site propre

- un maillage structuré en étoile vers Rouen et des infrastructures routières qui intègrent peu la dimension paysagère tant dans leur réalisation que dans leur entretien

- une modernisation et sécurisation du réseau qui entraîne la perte du caractère pittoresque de certaines routes (élargissement, suppression des arbres d'alignement…)

- des axes de circulation principaux qui sont la vitrine du Pays mais qui sont insuffisamment traités comme tel et qui n'offrent principalement à la vue que des paysages ouverts de grande culture

- Quelques réseaux aériens très haute tension aux marges du Pays

Paysage et Economie

Les zones d'activités

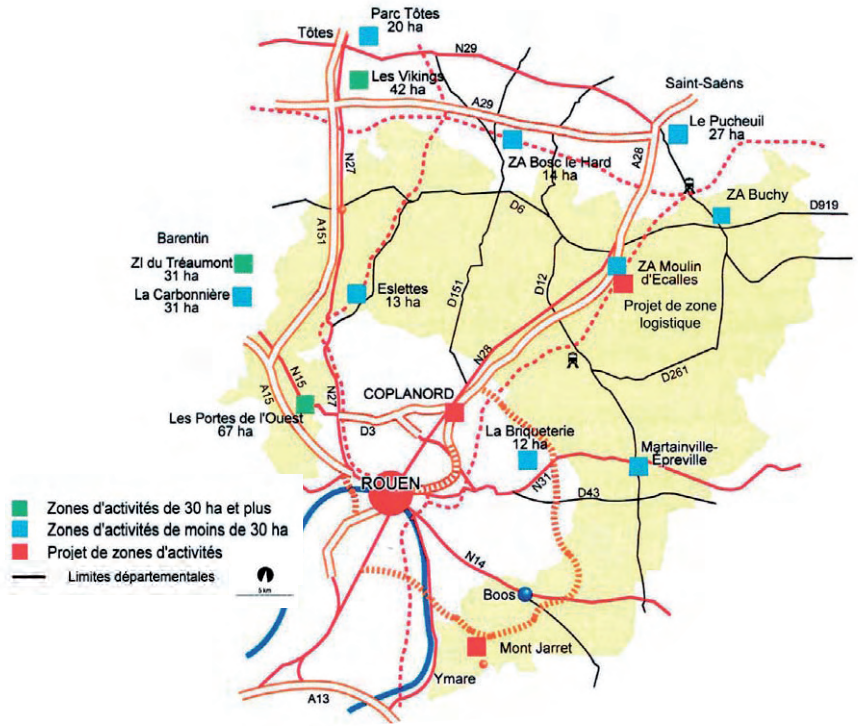

Source : Charte de territoire du Pays actualisée en 2006

L'agriculture principale composante de l'espace et source importante de transformation des paysages

- l'agriculture occupe près de 72 % de l'espace avec une large dominante de grandes cultures (environ 63 % de la Surface Agricole Utile)

- les surfaces toujours en herbe ont nettement diminuées (de 55 à 35 % de la SAU entre 1970 et 2000) avec la diminution de l'élevage et le changement des pratiques (développement de la stabulation, du maïs fourrage)

- l'évolution des pratiques agricoles depuis 40 ans entraîne de profonds changements de paysage : hausse de la taille du parcellaire et simplification (diminution du nombre d'exploitation), bâtiments agricoles modernes et de plus en plus grands, diminution des vergers et du linéaire de haies…

- l'agriculture est elle-même concurrencée par l'urbanisation et la hausse des prix du foncier : la SAU a diminué de 5,4 % entre 1988 et 2000

- la sylviculture est peu importante (taux de boisement de 15 % inférieure à la moyenne départementale) et principalement cantonnée sur le flanc des vallées en de multiples propriétés privées. Il n'y a pas de grand massif forestier sur le Pays.

Un impact faible des activités économiques du secondaire et du tertiaire sur les paysages du Pays

- des entreprises dans l'ensemble de petites tailles, peu impliquées dans les problématiques paysagères, mais vis à vis desquelles les enjeux de paysage sont assez limités (quelques problèmes de choix de matériaux ou d'implantation…)

- 4 zones d'activités de tailles modérées quasi-complètes, dont 3 récentes pour lesquelles quelques efforts sont faits pour l'intégration paysagère mais qui posent la question de la spécialisation des espaces et du mitage de l'espace

- une absence de grande zone commerciale

- une pression croissante pour le développement de parcs éoliens encore inexistants sur le Pays

- un potentiel de développement des emplois liés au paysage : entretien d'espaces verts, tourisme, bois-énergie, agriculture

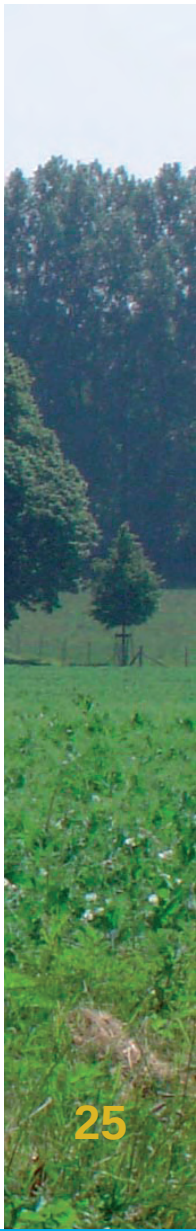

Paysage et Economie

Un potentiel touristique lié au paysage

- une offre touristique complémentaire des grands sites voisins (agglomération rouennaise notamment), basée sur les richesses patrimoniales du territoire et sur l'offre de loisirs existant, et structurée par deux Offices de tourisme

- un tourisme de court séjour qui affiche une certaine vitalité au regard des taux de réservation dans l'hébergement

- un potentiel de développement important pour un tourisme vert et de nature s'appuyant sur les paysages et les produits du terroir (filières courtes, vente à la ferme…)

Points forts

- dynamisme des activités agricoles, diversité des types de forêts
-prise de conscience des enjeux environnementaux et début d'action des acteurs du secteur primaire
- offre touristique diversifiée autour du patrimoine historique, architectural et des activités de loisirs de nature, qui se structure,
- paysage économique peu marqué et visible : petites entreprises, ZA modestes.

Points faibles

- paysages champêtres en voie de disparition (arbres isolés, haies, banquettes, vergers,
- milieux de transition (lisières) dégradées et en diminution y compris dans les ceintures de villages,
- vulnérabilité à l'urbanisation des grandes surfaces planes agricoles
- intégration paysagère des bâtiments d'exploitation plus largement du bâti économique
- économie locale du tourisme assez faible et manque d ecommunication à l'extérieur du Pays
- faible implication des entreprises dans les questions paysagères.

Un décalage entre les pressions sur les paysages et les réponses apportées

Les menaces ou opportunités pour les paysages du Pays

. pression foncière qui augmente sur les espaces agricoles, mais nouvelles opportunités en terme d'outils et moyens de préservation des éléments paysagers

. simplification, uniformisation des paysages : régression des prairies, vergers, mares… constructions qui se ressemblent (lotissements, bâti économique)

. régression et fragmentation des milieux naturels entraînant un appauvrissement de la biodiversité et de la qualité des paysages

. périurbanisation croissante : demande importante (accession à la propriété, recherche d'un cadre de vie agréable) et volonté des communes de poursuivre leur développement

. extension de l'urbanisation à l'arrière Pays par le biais des grandes infrastructures routières, impacts indirects du contournement Est de Rouen

. sectorisation de l'espace (habitat, emploi, commerces) multipliant les infrastructures et déplacements

. multiplication de lotissements et zones d'activités sans notion de composition ou d'échelle entraînant un mitage de l'espace

. problème d'harmonie et de cohésion entre bâti ancien et moderne

. image du Pays en évolution du rural au périurbain notamment du fait d'un développement selon un modèle urbain et des attentes (services, équipements) de populations d'origine urbaine

. de nouvelles attentes sociétales : demande croissante en espaces de loisirs et détente, besoin de nature et d'un cadre de vie agréable, recherche de produits agricoles de qualité…

. tendance généralisée (et s'accélérant) au développement de bâtiments respectueux de l'environnement et du paysage, au développement du tourisme vert et de nature, à la reconquête paysagère des abords de cours d'eau…

. évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) vers une agriculture plus raisonnée et prenant mieux en compte l'environnement, mais menace des biocarburants sur les jachères et prairies

Les réponses actuelles

. action des différents acteurs en faveur d'une agriculture raisonnée, financement de mesures agri-environnementales et éco-conditionnalité des aides, début de sensibilisation des agriculteurs

. sensibilisation de la filière forestière à la prise en compte des dimensions paysagères et sociales, à des pratiques plus respectueuses de la biodiversité (travail du CRPF, Orientations Régionales forestières)

. mise en œuvre d'une logique de gestion et d'aménagement des territoires cynégétiques par les chasseurs, qui favorise la biodiversité et les paysages

. mise en œuvre de documents de gestion et de programmes d'actions visant la reconquête écologique des milieux humides et la gestion de l'eau en amont par des techniques d'hydraulique douce bien intégrées au paysage

. restauration et mise en valeur progressive du patrimoine architectural et bâti par les municipalités et associations

. aménagement paysager des centres-bourgs, valorisation des entrées de ville et espaces publics par les communes

. recours et utilisation de documents d'urbanisme par les municipalités pour gérer et/ou maîtriser l'urbanisation

. aide, conseil et formation du CAUE auprès des collectivités et particuliers sur la prise en compte du paysage, notamment dans les projets d'aménagement

. promotion touristique et structuration de l'offre de loisirs, notamment autour du travail d'aménagement de sentiers de randonnée des Communautés de communes

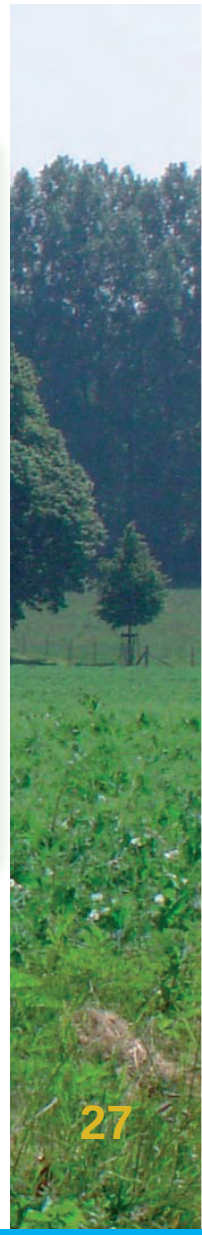

Les réponses apportées aux pressions qui pèsent sur les paysages du Pays sont actuellement ponctuelles, sectorielles et pour certaines trop isolées sur quelques communes. Au regard des modifications rapides et importantes des paysages, sous l'effet du développement de l'urbanisation, elles apparaissent également insuffisantes.

Cette charte paysagère est un moyen de réponse qui va permettre de fédérer les initiatives en matière de paysage, de donner une vision et une cohérence globale à l'action, de sensibiliser et mobiliser autour des questions paysagères. S'appuyant bien sûr sur les actions déjà engagées et les acteurs moteurs, elle a pour but de proposer et mettre en œuvre de nouvelles actions à la hauteur des enjeux du Pays.